

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1002/SG/FIN autorisant M. Arturo Bragante à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, zone industrielle sud.

n° 71-1002/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
10 juillet 1971

Numéro JO
n° 14 du 26/07/1971

Date du numéro
26 juillet 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Arturo Bragante est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5.388 mètres carrés environ, sise à Djibouti, lots n° 29 et 38 sur le plan 13 bis BE 69 du lotissement de la zone industrielle sud et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 172 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.